

SEP 26 1979

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GENERALE  
A/34/336  
S/13415  
26 juin 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-quatrième session  
Point 46 de la liste préliminaire<sup>x</sup>  
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR  
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-quatrième année

Lettre datée du 25 juin 1979, adressée au Secrétaire général par le  
représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'un communiqué publié  
aujourd'hui par le Bureau de coordination des pays non alignés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce communiqué  
comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de la liste  
préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de Sri Lanka  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,  
Président du Bureau de coordination  
des pays non alignés,

(Signé) B. J. FERNANDO

<sup>x</sup> A/34/50.

ANNEXE

Communiqué publié le 25 juin 1979 par le Bureau de coordination des  
pays non alignés

1. Le Bureau de coordination des pays non alignés, réuni le 25 juin 1979, a étudié les derniers événements du Nicaragua, en particulier les tentatives faites pour intervenir dans les affaires intérieures de ce pays et pour saper le combat que livre vaillamment la population du Nicaragua pour ses droits politiques et ses droits de l'homme fondamentaux, combat qui a rapproché tous les éléments de la population de ce pays dans leur opposition au régime tyrannique de Somoza, comme l'atteste le Frente Amplio de Oposición, qui s'appuie sur le Front sandiniste de libération nationale et autres forces nationalistes et démocratiques.
2. Le Bureau de coordination a pris acte avec satisfaction de l'action menée conjointement par les pays andins et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui se sont fermement élevés contre toute intervention étrangère, quelle qu'elle soit, en particulier contre une action militaire, au Nicaragua, ainsi qu'il avait été proposé par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.
3. Le Bureau a rappelé le communiqué final adopté à Colombo par la Réunion ministérielle du Bureau de coordination, et en particulier l'adhésion de celle-ci au principe de non-intervention, et il a de nouveau lancé un appel à toute la communauté internationale, en particulier aux pays membres qui appartiennent au mouvement non aligné, en vue de promouvoir des mesures concrètes qui amèneraient la disparition immédiate et définitive du régime de Somoza et contribueraient effectivement à la cause du peuple du Nicaragua, afin de permettre à celui-ci de décider librement de son avenir, sans ingérence d'aucune sorte de l'extérieur, et de vivre dans la liberté, la paix et la stabilité.

-----